

Enseignement supérieur et Formation

Dans le champ de l'enseignement supérieur, considérant les possibilités offertes par la loi du 7 août 2015 (dite loi NOTRe) et l'instruction du Gouvernement (NOR RDFB1520836) du 22 décembre 2015, permettant aux collectivités territoriales et leurs groupements de contribuer au financement des sites et établissements d'enseignement supérieur et de recherche implantés sur leur territoire, la Communauté participe :

- Aux dépenses d'investissement et de fonctionnement des équipements universitaires implantés sur le territoire communautaire.
- Au développement de structures universitaires nouvelles.

Elle met à disposition des Universités présentes sur le territoire des infrastructures et des bâtiments offrant aux étudiants des conditions de travail souvent inégalées.

L'Université Paris II Panthéon Assas accueille 2.500 étudiants dans les locaux de l'antenne de Melun et est un acteur majeur de la vie de l'agglomération melunaise qui compte au total 4.200 étudiants.

LIENS UTILES

- [Découvrir l'offre de formation sur l'agglomération](#)

